DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

ST 90-113

L'An mil neuf cent quatre vingt dix le 29 NOVEMBRE 1990 à 18 heures 30 Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MOST Philippe, Maire.

DATE DE CONVOCATIONDATE D'AFFICHAGE23 NOVEMBRE 199023 NOVEMBRE 1990

<u>ETAIENT PRESENTS</u>: MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, BERLAND, MM. BOISNARD, GAUGUIN, MME LISION, Adjoints.

MM. BARON, BENOIT, BUJARD, COASSIN, DINDINAUD, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, MOULINEAU, MM PAROU, PELTIER, MM. QUENTIN, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : M. GAVEN par M. LE GUEUT

Mme MONTRON par M. LE MAIRE
M. CHABANEAU par M. CANDAU
Mme FONTAN par M. MONNARD
M. TAP par M. BENOIT

ABSENTS: MM. ALCHER, ALONSO, MLE BARRAUD-DUCHERON, MM.

BARRIERE, MARCONI, REVOLAT

Nombre de Conseillers

en exercice : 32 Nombre de Présents : 21 Nombre de Votants : 26

Monsieur COASSIN a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : CONSTRUCTION DE VESTIAIRES AU STADE DE POUSSEAU.

VOTE : UNANIMITE.

Le budget d'investissement 1990 prévoit, au chapitre 903.5 article 232.704, la réalisation d'un vestiaire au Stade de POUSSEAU.

L'atelier d'architecture GRANGON-COLAS a été chargé de l'étude de ce dossier et propose l'agencement suivant :

- 4 vestiaires
- 1 local de rangement
- 2 vestiaires d'arbitre
- 1 salle de douche collective

L'évaluation de cette opération, y compris les honoraires du maître d'oeuvre, est arrêtée à la somme de 450.000 Francs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU le projet du cabinet d'architecture GRANGON-COLAS,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux réunie le 16 Novembre 1990,

DECIDE :

- d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert relatif à la construction de vestiaires au stade de POUSSEAU
- d'autoriser M. le Maire, ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer les marchés à intervenir avec la ou les entreprises retenues par la Commission d'Ouverture des Plis

Fait les jour, mois et an susdits Ont signé au Registre MM. les Membres présents Pour extrait conforme Pour le Maire, Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort le 5 Décembre 1990 Application Loi Nº82213 du 2 Mars 1982 Certifié Conforme Mairie de Royan Par délégation du Maire Le Secrétaire Général Adjoint